



CONVENTION - ENTRAÎNEMENTS et JEUX LIBRES

Entre les soussignés,

Le joueur ou club :
d'une part,

l'Union Saint-Bruno Badminton
49, rue Brizard - 33000 BORDEAUX,
représenté par Sylvain ANTOINE, Président,
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Partenariat

Le joueur/Club s'engage à :

- S'acquitter d'un montant de **220 €** (à l'ordre de l'Union Saint-Bruno Badminton) pour la saison 2025/2026 au titre de la participation du joueur aux **créneaux** proposés par l'Union St Bruno.
- Prendre en charge la licence à la fédération française de Badminton.

l'Union Saint Bruno s'engage à :

- Mettre à disposition tous les jeux libres au joueur correspondant à son niveau de jeu.
- Intégrer le joueur sur les créneaux d'entraînement dirigés qui lui correspondent, avec un entraîneur diplômé.
- Fournir les volants sur les créneaux d'entraînements.

Durée du partenariat

La présente convention est conclue pour la saison 2025/2026 (du 1 septembre 2025 au 31 août 2026) et pourrait être reconduite en cas d'accord des 2 parties.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Joueur / Club

**Pour l'Union Saint Bruno,
Sylvain ANTOINE**